

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2014-2020  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION  
SUBVENTIONS 2018**

Résumé : Afin de renforcer ses moyens d'action pour insérer les bénéficiaires du rSa notamment dans l'emploi (16 853 foyers au 30 avril 2018), le Département mobilise le Fonds Social Européen (FSE). Dans le cadre de la programmation 2014-2020, cette mobilisation représente 800 000 € de recettes potentielles par an. Elle vient abonder les crédits d'insertion qui s'élèvent à 5.3 M€ en 2018.

L'activation de ce fonds européen apporte une réelle plus-value à la politique départementale d'insertion en permettant à notre collectivité d'augmenter le nombre d'accompagnements de bénéficiaires du rSa. Globalement, en 2017, cette politique s'est traduite par un taux de sorties réussies s'élevant à 56.2 % de retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes accompagnées.

Le présent rapport a pour objet, d'une part, de valider un montant de subventions 2018 à hauteur de 799 999.48 €, à verser par l'Etat au Département au titre du FSE pour cofinancer les actions menées par les 4 porteurs de projets éligibles (CIAREM, CONTACT PLUS, ALEOS, REAGIR), et, d'autre part, d'approuver la convention-type sur la base de laquelle les conventions spécifiques seront conclues avec les porteurs de projets pour chacune de leurs actions.

Le Département, chef de file de l'insertion, s'attache à engager l'ensemble des leviers concourant à l'activation des parcours vers l'emploi des bénéficiaires du rSa (BrSa), dans le cadre de ses compétences obligatoires et légales. Ainsi, il n'a de cesse d'agir pour ouvrir de nouvelles perspectives aux allocataires du rSa, dans une mise en synergie très volontariste de trois niveaux d'actions complémentaires : le bénévolat, le juste droit, l'emploi.

Le recours au FSE est un de ces instruments de gestion que notre collectivité a mis en œuvre dès 2007. Il s'agit pour le Département (« Organisme intermédiaire »), d'une part, de bénéficier d'une subvention globale de l'Etat (« Autorité de gestion » du fonds social

européen) venant compenser en partie [ou « abonder »] les aides départementales attribuées à des organismes menant des actions d'insertion au profit des bénéficiaires du rSa et, d'autre part, d'assurer l'administration de cette subvention et le contrôle du bon usage des deniers européens par les organismes bénéficiaires.

A ce titre, la délégation de ce fonds européen au Département repose sur une convention de subvention globale 2017-2020 (validée par la Commission permanente du 4 novembre 2016). Cette convention établit de manière concrète les obligations de la collectivité en matière de pilotage et d'administration de ce fonds.

La mobilisation de cette subvention globale, à hauteur de 800 000 € par an, doit contribuer aux objectifs du Programme Opérationnel National du FSE, notamment celui visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion, par des parcours d'accès à l'emploi de publics qui en sont très éloignés (axe 3 du Programme Opérationnel).

Le Département s'inscrit pleinement dans ces objectifs, au travers de sa politique départementale d'insertion, en impulsant des actions dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers l'emploi. Cette recette européenne de 800 000 € vient abonder les crédits d'insertion du Département déjà engagés (qui s'élèvent à 4,5 M€ en 2018) et apporte une réelle plus-value à cette politique, en portant le total des fonds publics mobilisés cette année à 5,3 M€.

En séance du 20 avril dernier, la Commission permanente a validé, à l'issue de la phase d'instruction de l'appel à projets 2018 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, le financement de 90 actions portées par 61 structures.

Parmi ces organismes financés en 2018 par le Département, les structures ALEOS, CIAREM, CONTACT PLUS et REAGIR ont également fait appel à un cofinancement du FSE, via une plateforme dématérialisée unique et obligatoire (Ma Démarche FSE) mise en place par l'Etat.

Ce sont ainsi au total 10 actions qui sont engagées par ces 4 associations. Ces opérations répondent aux critères d'éligibilité et de sélection validés par l'Assemblée départementale en séance du 26 juin 2015. Leur instruction attentive conduit à proposer leur cofinancement par le biais du FSE au titre des trois items visant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa, à savoir, « Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF) », « Appui à l'Entreprenariat Individuel (AEI) », « Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) ».

Pour se conformer à la procédure, ces projets ont été présentés pour avis au Comité de Programmation Régional (instance pilotée par l'Etat en tant qu'Autorité de gestion des fonds européens) du 26 juin 2018. Ils sont aujourd'hui soumis pour validation à la Commission permanente.

Un tableau financier récapitulatif des 10 propositions de subventions de cofinancement du FSE pour l'année 2018 par item concerné est joint en annexe 1. En complément, une présentation synthétique de chaque opération, rappelant le financement accordé par la Commission permanente, lors des séances des 26 janvier et 20 avril 2018, et indiquant le montant de l'intervention attendue du FSE, est jointe au présent rapport en annexe 2.

Au total, le volume financier attendu du FSE, pour ces actions, s'élève à 799 999,48 €.

La mobilisation de ce fonds européen en 2018 s'inscrit dans la continuité de l'activation opérée en 2017. Les résultats estimatifs - suite aux premières évaluations effectuées - indiquent que les objectifs d'accompagnement sont encourageants. Ainsi, 4 772 personnes ont été accompagnées grâce à ces financements FSE entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 mars 2018 (source DIRECCTE GRAND EST – FSE), ce qui place le Département au-dessus des objectifs qui lui ont été fixés dans ce cadre.

La validation de chacune de ces 10 actions 2018 sera assortie de la signature d'une convention spécifique, soit 10 conventions avec les 4 opérateurs concernés. Ces documents sont préparés sur la base exclusive de la convention-type jointe au présent rapport en annexe 3, générée par l'Autorité de gestion. Ces conventions spécifiques permettront au Département de procéder à des contrôles a posteriori sur les actions portées par des structures cofinancées par le FSE et par les crédits départementaux. Chaque convention spécifique est établie à partir de la plateforme Web « Ma Démarche FSE », conformément aux obligations liées au statut d'Organisme Intermédiaire du Département, après le délai rendant exécutoires la décision du Comité FSE du 26 juin 2018 et la délibération de la Commission permanente afférente au présent rapport.

L'avis de la 10<sup>ème</sup> commission a été préalablement sollicité en date du 15 juin 2018.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver les demandes de cofinancement de FSE pour la mise en œuvre en 2018 de 10 actions portées par les 4 opérateurs, CIAREM, CONTACT PLUS, ALEOS, REAGIR, dont le détail est précisé dans les fiches-actions de l'annexe 2 du présent rapport,
- d'accorder aux 4 opérateurs concernés les financements tels que définis dans l'annexe 1 jointe au présent rapport, pour des dépenses correspondantes d'un montant total de 799 999.48 € ; elles seront prélevées sur l'imputation suivante : programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement). La recette à percevoir à ce titre sera versée par l'Etat au titre du FSE sur le programme H612 imputation 017-564-74771-3046-010,
- d'approuver et de valider la convention-type jointe en annexe 3 au présent rapport,
- de m'autoriser à signer, avec les 4 opérateurs, les 10 conventions spécifiques afférentes aux subventions accordées, établies sur la base de cette convention-type,
- de préciser que, compte tenu du caractère automatique de la création des conventions spécifiques par la plateforme Web « Ma Démarche FSE » mise en place par l'Etat, les dispositions des 10 conventions spécifiques pourront varier par rapport à celles de la convention-type, sans remettre en cause des principes généraux de celle-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT